

**Compte-Rendu
RAC - CFBF / FFH
VISIOCONFERENCE
Samedi 18 Juillet 2026**

Etaient présents :

Membres de la Fédération Française Handisport :

- M. **Gaël Rivière**, Président,
- M. **Grégory Saint-Geniès**, Directeur Technique National ;
- M. **Sylvain Paillette**, Secrétaire Général,
- M. **Dominique Nadalié**, membre du Comité Directeur,

Membres Bureau Exécutif présents :

- M. **Maxime Julve**, Responsable Développement Basket
- Mme **Nelly Blot**, responsable sous-commission « administrative/juridique »
- M. **Jérôme Hecquet**, Trésorier

Membres du Comité de Direction présents :

- M. le **Dr Tan Trien Dinh**, responsable de la sous- commission « classification » ,
- M. **Thomas Roch**, Adjoint responsable sous-commission « arbitrage » représentant M. Philippe Morin (responsable de la sous-commission « arbitrage »)

Membre de la sous-commission « formation OTM » présent :

- M. **Chamsyr Tahaibaly**,

Clubs

L'ensemble des clubs engagés dans les championnats nationaux avait été convié à cette réunion.

Les échanges ont permis aux représentants des clubs d'intervenir tout au long des différents points inscrits à l'ordre du jour afin d'exprimer leurs observations, de formuler des propositions d'évolution ou de solliciter des précisions réglementaires.

Membres du Bureau Exécutif excusés

- M. **Stéphane Binot**, responsable Performance Basket
- M. **Philippe Morin**, responsable de la sous-commission « arbitrage »

Contexte de la réunion

La Réunion Annuelle des Clubs (RAC) de la Commission Fédérale Basket Fauteuil s'est tenue le **18 juillet 2026** sous la forme d'une visioconférence réunissant les représentants des clubs engagés dans les différents championnats nationaux, les membres de la Commission Fédérale Basket Fauteuil, les représentants de la Direction Technique Nationale ainsi que plusieurs membres du Comité Directeur de la Fédération Française Handisport.

Le choix d'un format à distance s'explique par plusieurs facteurs, notamment une saison sportive exceptionnellement prolongée en raison de l'annulation du Final Four Élite, consécutive aux arrêtés préfectoraux liés aux épisodes de fortes chaleurs, ainsi que par la nécessité de maintenir le calendrier de préparation de la saison 2026-2027.

Cette réunion constitue le rendez-vous annuel de référence entre la Fédération et les clubs.

Elle a pour objectif :

- de dresser le bilan sportif, administratif et financier de la saison écoulée ;
- de présenter les évolutions réglementaires applicables à compter de la saison 2026-2027 ;
- d'exposer les nouvelles formules sportives des différents championnats ;
- de répondre aux interrogations des clubs ;
- de recueillir leurs observations ;
- de préparer collectivement la nouvelle saison.

La réunion était organisée en deux séquences distinctes :

- une première consacrée aux championnats **Nationale 2 et Nationale 3** ;
- une seconde dédiée aux championnats **Élite et Nationale 1**, ainsi qu'aux sujets transversaux concernant l'ensemble des compétitions nationales.

En ouverture de séance, M. Julve, Responsable du Développement Basket remercie l'ensemble des représentants des clubs pour leur présence et leur implication dans les travaux de cette réunion annuelle.

Il rappelle que cette rencontre constitue un moment privilégié d'échanges entre les clubs, la commission fédérale et les services de la Fédération. Elle doit permettre de partager un bilan objectif de la saison écoulée, d'expliquer les orientations retenues pour la saison suivante et de garantir une application uniforme des règlements sur l'ensemble du territoire.

Il souligne que plusieurs évolutions importantes sont proposées cette année, tant sur le plan réglementaire que sur l'organisation sportive. Ces modifications résultent des retours d'expérience des clubs, des travaux conduits par les différentes commissions et de la volonté de renforcer la lisibilité, l'équité et la sécurité juridique des compétitions nationales.

M. Julve insiste enfin sur la nécessité de poursuivre un travail collectif au service du développement du Basket Fauteuil français, dans un esprit de responsabilité partagée entre la Fédération, les commissions, les officiels et les clubs.

Allocution de M. Gaël Rivière, Président de la F.F.H.

*En ouverture de la Réunion Annuelle des Clubs, M. **Gaël Rivière**, Président de la Fédération Française Handisport, a souhaité s'adresser directement aux représentants des clubs afin de partager sa vision de la discipline, de dresser un état des lieux du Basket Fauteuil français et de présenter les orientations que la Fédération entend poursuivre au cours des prochaines saisons.*

Son intervention s'est articulée autour de quatre axes majeurs : le positionnement du Basket Fauteuil au sein de la Fédération, le développement de la discipline, le respect du cadre réglementaire et les perspectives d'avenir.

Un sport fondateur de la Fédération

Le Président rappelle que le Basket Fauteuil constitue l'une des disciplines historiques de la Fédération Française Handisport. Sport emblématique de l'histoire du mouvement handisport, il a largement contribué à la structuration de la Fédération et demeure aujourd'hui encore l'une de ses disciplines les plus visibles, tant sur le plan national qu'international.

Toutefois, il souligne que l'évolution des pratiques sportives et le développement d'autres disciplines ont profondément modifié la répartition des licenciés au sein de la Fédération.

Le Basket Fauteuil n'occupe désormais plus la première place en nombre de licenciés, ayant été dépassé par la boccia puis par la natation.

Cette évolution statistique ne remet cependant nullement en cause la place particulière qu'occupe cette discipline dans la stratégie fédérale.

Le Président rappelle que le Basket Fauteuil demeure le principal sport collectif de la Fédération Française Handisport et continue de bénéficier d'un accompagnement particulièrement important.

Un engagement fédéral confirmé

Gaël Rivière insiste sur les investissements réalisés par la Fédération en faveur du Basket Fauteuil.

Il rappelle que cette discipline bénéficie notamment :

- *d'un Responsable Développement spécifiquement dédié ;*
- *d'un encadrement technique national permanent ;*
- *d'un Pôle National de performance ;*
- *d'un accompagnement des équipes de France ;*
- *d'actions de communication renforcées ;*
- *d'une diffusion régulière des rencontres nationales ;*
- *d'un soutien financier significatif pour l'organisation des compétitions.*

Il souligne que peu de disciplines disposent d'un niveau d'accompagnement comparable.

Cet engagement traduit la volonté constante de la Fédération de poursuivre le développement du Basket Fauteuil sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, il rappelle que cet investissement implique également une responsabilité collective de l'ensemble des acteurs.

Faire primer l'intérêt général

Le Président développe ensuite un message fort destiné aux représentants des clubs.

Il rappelle que le développement de la discipline ne peut reposer uniquement sur l'action fédérale.

Il appartient à chaque club, à chaque dirigeant, à chaque entraîneur, à chaque officiel et à chaque bénévole de contribuer au développement du Basket Fauteuil dans une logique collective.

Il souligne que les intérêts particuliers de chaque structure ne doivent jamais prendre le pas sur l'intérêt général de la discipline.

À cet égard, il invite l'ensemble des clubs à adopter une approche constructive dans les échanges avec la Fédération.

Les débats, parfois nourris, sont indispensables au fonctionnement démocratique de la Commission, mais ils doivent toujours s'inscrire dans un climat de confiance, de respect mutuel et de recherche de solutions communes.

Le Président rappelle que les évolutions réglementaires résultent d'un travail collectif associant les commissions fédérales, les services juridiques, la Direction Technique Nationale et les clubs.

Une gouvernance clarifiée

Gaël Rivière rappelle également les responsabilités respectives de chacun.

Il précise que :

- *les clubs ont vocation à faire remonter leurs difficultés et leurs propositions ;*
- *les commissions fédérales élaborent les règlements et assurent leur application ;*
- *la Direction Technique Nationale conduit la politique sportive ;*
- *le Comité Directeur valide les orientations stratégiques ;*
- *le Président garantit la cohérence générale des décisions fédérales.*

Il insiste sur la nécessité pour chacun de respecter son champ de compétence afin d'assurer un fonctionnement efficace de l'organisation fédérale.

Cette clarification des rôles constitue, selon lui, une condition indispensable au bon fonctionnement de la discipline.

Une application plus rigoureuse des règlements

L'un des messages majeurs de cette intervention concerne l'application des règlements.

Le Président indique que la Fédération souhaite mettre un terme aux pratiques consistant à multiplier les dérogations ou à différer l'application de certaines dispositions réglementaires.

Il estime que ces situations créent des différences de traitement entre les clubs et sont susceptibles de fragiliser l'équité des compétitions.

Il annonce ainsi qu'à compter de la saison 2026-2027, les règlements devront être appliqués avec davantage de rigueur.

Cette orientation concerne notamment :

- *les obligations administratives des clubs ;*
- *les dispositions financières ;*
- *les engagements sportifs ;*
- *les procédures disciplinaires ;*
- *les calendriers des compétitions ;*
- *les conditions de participation aux championnats.*

Le Président souligne que cette évolution ne constitue pas une volonté de sanctionner davantage les clubs, mais de garantir une égalité de traitement entre tous les participants.

Retour sur l'annulation du Final Four Élite

Le Président revient ensuite sur l'événement majeur de la fin de saison : l'annulation du Final Four du Championnat de France Élite.

Il rappelle que cette décision n'a pas résulté d'un choix de la Fédération mais d'une obligation imposée par les autorités préfectorales dans le cadre des mesures exceptionnelles prises lors de l'épisode de canicule.

Les arrêtés préfectoraux interdisaient l'organisation de manifestations sportives dans les conditions prévues.

Aucune dérogation n'a pu être obtenue.

Le Président rappelle que le Basket Fauteuil n'étant pas une discipline professionnelle, il n'existait aucun fondement permettant d'obtenir un régime dérogatoire.

Il souligne que cette situation exceptionnelle a conduit la Fédération à appliquer strictement les dispositions réglementaires alors en vigueur.

En conséquence :

- *aucun Final Four n'a pu être disputé ;*
- *aucun Champion de France Élite n'a été officiellement désigné ;*
- *les montées et descentes ont été traitées conformément aux textes applicables.*

Il reconnaît que cette situation a suscité une forte déception auprès des clubs, des joueurs, des bénévoles et des partenaires.

Il précise toutefois que cette expérience a permis d'identifier plusieurs lacunes dans les règlements actuels.

Anticiper les situations exceptionnelles

Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise sans solution réglementaire adaptée, le Président annonce que plusieurs modifications ont été intégrées dans les textes applicables à partir de la saison 2026-2027.

Ces nouvelles dispositions permettront notamment de préciser :

- *les modalités d'interruption d'une compétition ;*
- *les conséquences d'une annulation de Final Four ;*
- *les règles relatives aux montées et descentes ;*
- *les procédures applicables en cas de force majeure.*

L'objectif est de garantir une meilleure sécurité juridique des compétitions tout en permettant à la Commission de prendre des décisions claires, transparentes et équitables.

Poursuivre le développement de la discipline

En conclusion de son intervention, le Président rappelle que le Basket Fauteuil connaît une progression encourageante.

L'augmentation régulière du nombre de licenciés, le développement de la pratique féminine, la progression des catégories jeunes, les résultats internationaux ainsi que les actions engagées en matière de communication témoignent du dynamisme de la discipline.

Il estime néanmoins que plusieurs défis demeurent :

- poursuivre le recrutement de nouveaux pratiquants ;
- renforcer la formation des arbitres, entraîneurs et officiels de table de marque ;
- accompagner les clubs dans leur structuration ;
- développer les championnats régionaux ;
- favoriser l'émergence de jeunes joueurs de haut niveau ;
- consolider la visibilité médiatique du Basket Fauteuil.

Le Président conclut en réaffirmant la volonté de la Fédération de poursuivre ce travail en étroite collaboration avec les clubs, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de confiance.

Il remercie l'ensemble des bénévoles, dirigeants, arbitres, entraîneurs, officiels, salariés fédéraux et partenaires pour leur engagement au service du Basket Fauteuil tout au long de la saison écoulée

Table des matières

Les principaux sujets abordés au cours de la réunion étaient les suivants :

1 – Bilan de la saison sportive 2025 - 2026	6
1.1. Bilan sportif des compétitions nationales	6
1.2. – Coupe de France	7
1.3. – Championnat de France U23	7
1.4. – Coupe d'Europe	7
1.5. – Evolution des licences	7
2 – Bilan financier de la saison	8
2.1. – Commission de discipline	8
2.2. – Caisse de péréquation	8
3 – Sous-Commission Arbitrage	9
3.1. – Bilan de la saison	9
3.2. – Formation continue des arbitres	9
3.3. – Perspectives pour la saison 2026 - 2027	9
3.4. – Les Officiels de Table de Marque (OTM)	9
4 – Sous-Commission Classification	10
4.1. – Evolution des procédures	10
4.2. – Les abattements de classification	10
4.3. – Difficultés identifiées	10
5 – Evolutions réglementaires applicables à la saison 2026/2027	11
5.1 – Introduction	11
5.2. – Une volonté de renforcer la sécurité juridique	11
5.3. – Organisation des rencontres	12
5.4. – Rencontres perdues par pénalités ou forfait	12
5.5. – Le forfait général	12
5.6. – Les joueurs brûlés	12
5.7. – Le statut de joueur FIDELE	13
5.8. – Définition du joueur sélectionnable	13
5.9. – Utilisation de la vidéo	13
5.10 – Feuille de marque	13
5.11 – Interruption des compétitions	14
5.12 – Montées et descentes en cas d'absence de Final Four	14
5.13 – Suspension de l'obligation d'engager une équipe réserve	14
6 – Organisation sportive de la saison 2026 / 2027	14
6.1. - Introduction	14
6.2. – Championnat de France Elite	15
6.3. – Championnat Nationale 1	15

6.4. – Championnat Nationale 2	15
6.5. – Evolution du championnat Nationale 3	15
6.6. – Journée réservées aux reports – identifiées JD sur le calendrier	16
6.7. – Calendrier fédéral	16
7 – Développement de la discipline	17
7.1. – Développement 3x3	17
7.2. – Pôle National Basket Fauteuil	17
7.3. – Formation des entraîneurs	18
7.4. – Convention FFH – FFBB	18
7.5. – Communication Fédérale	18
8 – Synthèse du compte-rendu	19
Points d'action	20

1 - Bilan de la saison sportive 2025-2026

Après l'intervention du Président de la Fédération Française Handisport, M. **Maxime Julve**, Responsable du Développement Basket Fauteuil, a présenté le bilan général de la saison sportive 2025-2026.

Cette présentation a permis de dresser un état des lieux des différentes compétitions nationales, de mesurer l'évolution de la discipline au travers des statistiques fédérales et d'exposer les principaux indicateurs financiers liés à l'organisation des championnats.

Dans l'ensemble, la saison est considérée comme positive, tant sur le plan sportif que sur celui du développement de la pratique.

Malgré plusieurs difficultés organisationnelles, notamment l'annulation du Final Four de fin de saison en raison de circonstances exceptionnelles, les championnats ont pu se dérouler dans des conditions satisfaisantes et les objectifs fixés par la Commission ont, dans leur grande majorité, été atteints.

1.1 - Bilan sportif des compétitions nationales

1.1.1. - Championnat Élite Nationale

La saison 2025-2026 a été marquée par une situation exceptionnelle ayant profondément affecté l'issue du championnat de France Élite.

Les rencontres de la saison régulière se sont déroulées conformément au calendrier établi et ont permis de déterminer les équipes qualifiées pour le Final Four.

Toutefois, l'organisation de cette phase finale a été rendue impossible à la suite des arrêtés préfectoraux pris dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à l'épisode de canicule ayant touché le territoire national.

Conformément aux dispositions réglementaires alors en vigueur, le Final Four n'a pu être reporté et aucun titre de Champion de France Élite n'a pu être officiellement attribué.

Cette situation, totalement indépendante de la volonté de la Fédération, a conduit la Commission à engager une réflexion approfondie sur l'évolution des règlements afin d'anticiper de telles circonstances à l'avenir.

1.1.2 - Championnat Nationale 1

Le championnat de Nationale 1 s'est déroulé dans des conditions globalement satisfaisantes.

Le Final Four organisé en fin de saison a permis de désigner le vainqueur de la compétition.

L'**Entente Blanquefort / Bordeaux** s'est imposé lors de cette phase finale et **accède ainsi au championnat Élite** pour la saison 2026-2027.

Cette accession récompense une saison particulièrement régulière ainsi qu'une prestation maîtrisée lors des phases finales.

1.1.3. - Championnat Nationale 2

Le championnat de Nationale 2 a confirmé son rôle de passerelle vers les divisions supérieures.

Le club de **Cambrai** a remporté le Final Four et obtient son **accession en Nationale 1** pour la saison prochaine.

La Commission souligne le bon niveau général observé au sein de cette division, marqué par une progression constante de plusieurs équipes.

1.1.4. - Championnat Nationale 3

Les différentes poules de Nationale 3 ont permis une nouvelle fois de couvrir l'ensemble du territoire national.

À l'issue de la saison, le club **Anglet Pays Basque** s'est adjugé le titre de Champion de France de Nationale 3, a gagné le Final Four, mais a refusé cette accession.

La Commission souligne le dynamisme de cette division, qui demeure le principal vivier de développement du Basket Fauteuil français.

1.2 - Coupe de France

Le Trophée Maurice Schoenecker a une nouvelle fois constitué un moment fort de la saison.

Le club des **Hornets du Cannet** a remporté cette édition à l'issue d'un parcours particulièrement convaincant.

La Commission félicite l'ensemble des équipes engagées pour la qualité des rencontres disputées tout au long de la compétition.

1.3. - Championnat de France U23

Le Championnat de France U23 a réuni **huit équipes**, contre dix lors de la saison précédente.

Environ **80 jeunes joueurs** ont participé à cette compétition organisée en région Auvergne-Rhône-Alpes qui termine première du classement et remporte le Trophée Bernard Ganser.

Si une légère baisse du nombre d'équipes est constatée, la qualité sportive de l'épreuve est unanimement saluée.

La Commission rappelle que cette compétition constitue un maillon essentiel de la politique fédérale de formation des jeunes joueurs.

1.4 – Coupe d'Europe

Les clubs français ont poursuivi leur progression sur la scène européenne.

Plusieurs formations nationales ont représenté la France dans les compétitions continentales.

La saison a notamment été marquée par le sacre européen de **l'Élan Chalon**.

Ces résultats confirment la compétitivité des clubs français au plus haut niveau.

1.5 - Évolution des licences

La saison 2025-2026 confirme la dynamique de développement du Basket Fauteuil.

Les statistiques présentées mettent en évidence une progression constante du nombre de licenciés.

Au terme de la saison, la Fédération recense environ **2 623 licenciés**, dont **904 compétiteurs**.

La Commission précise que ce dernier chiffre constitue l'indicateur le plus représentatif de l'activité compétitive, les statistiques globales intégrant également les licences loisirs et pluridisciplinaires.

1.5.1. - Une progression continue

Depuis la saison 2019-2020, la discipline enregistre une croissance de près de **28 %** de ses effectifs.

Cette progression est considérée comme particulièrement encourageante.

Elle traduit les efforts réalisés par les clubs, les comités régionaux et les services fédéraux en matière de développement.

1.5.2. - Les jeunes

La progression est particulièrement marquée chez les jeunes.

Le nombre de licences U23 a augmenté de plus de **130 %** depuis 2019-2020.

La Commission considère cette évolution comme l'un des indicateurs les plus positifs de ces dernières années.

Elle démontre la capacité du Basket Fauteuil à attirer de nouveaux pratiquants et à préparer le renouvellement des générations.

1.5.3. - La pratique féminine

La progression de la pratique féminine constitue également un motif de satisfaction.

La saison compte **131 compétitrices**, soit une augmentation de **64 %** depuis 2019-2020.

Cette évolution conforte les actions engagées par la Fédération en faveur du développement du basket fauteuil féminin.

1.5.4. - Positionnement du Basket Fauteuil

Au sein de la Fédération Française Handisport, le Basket Fauteuil occupe désormais la **troisième place en nombre de licenciés**, derrière la boccia et la natation.

Il demeure toutefois la première discipline collective de la Fédération et conserve un rôle majeur dans sa stratégie de développement.

2 - Bilan financier de la saison

La Commission a présenté le bilan financier relatif à l'organisation des compétitions nationales.

Les principaux indicateurs témoignent d'une gestion maîtrisée des différents dispositifs financiers.

2.1. – Commission de Discipline

Au cours de la saison, **132 fautes techniques** ont été enregistrées.

L'ensemble des amendes et procédures disciplinaires correspondantes a généré environ **6 000 €** de recettes.

La Commission rappelle que ces sommes ne constituent pas un objectif financier mais participent au fonctionnement général des compétitions.

2.2. - Caisse de péréquation

La caisse de péréquation a représenté un volume financier d'environ **255 000 €** sur la saison.

Les remboursements effectués aux clubs se répartissent comme suit :

- **Élite Nationale** : 1 053,52 € par club ;
- **Nationale 1** : 377,90 € ;
- **Nationale 3 (poules A à D)** : 441,33 € ;
- **Nationale 3 (poules E et F)** : 849,52 €.

La Commission rappelle que ce mécanisme vise à assurer une répartition plus équitable des coûts de déplacement entre les clubs.

Clarification sur l'utilisation de la péréquation

Plusieurs rumeurs faisaient état d'une utilisation de la caisse de péréquation pour financer des déplacements d'arbitres particulièrement coûteux.

La Commission a démenti formellement cette affirmation.

Il est rappelé que les désignations arbitrales répondent exclusivement à des critères sportifs et organisationnels, notamment :

- le niveau de la rencontre ;
- la neutralité des désignations ;
- les indisponibilités éventuelles des officiels ;
- les contraintes géographiques.

Les frais engagés sont suivis au moyen d'un tableau de gestion spécifique garantissant une parfaite traçabilité.

Évolution de la péréquation pour 2026-2027

Les montants des différentes caisses évolueront de la manière suivante :

- légère diminution de la caisse Élite ;
- maintien des montants en Nationale 1 ;
- harmonisation de la Nationale 3 avec une caisse fixée à **2 500 €**.

Cette évolution résulte de la nouvelle organisation des championnats et de la réduction du nombre de rencontres dans certaines poules.

Situation des impayés

Enfin, Dominique Nadalié a rappelé avec fermeté que la période de tolérance concernant les impayés était désormais terminée.

À compter de la saison 2026-2027, tout club n'ayant pas régularisé ses dettes (péréquation, amendes, frais divers) ne pourra pas être engagé dans les compétitions nationales tant qu'un accord de régularisation n'aura pas été trouvé avec la Fédération. Des échéanciers pourront être acceptés, mais chaque club devra impérativement démontrer sa volonté de régulariser sa situation.

3 - Sous-commission Arbitrage

3.1. - Bilan de la saison

Les efforts engagés depuis plusieurs années pour renforcer le recrutement et la formation des arbitres commencent à produire des effets concrets.

Au cours de la saison :

- **12 nouveaux arbitres** ont été formés ;
- **76 arbitres** ont participé aux opérations de recyclage obligatoires ;
- **160 Officiels de Table de Marque (OTM)** sont désormais recensés au niveau national, dont **40 nouvellement formés**.

Cette progression témoigne d'une mobilisation importante des clubs et des équipes de formation.

Toutefois, la Commission rappelle que plusieurs territoires restent insuffisamment dotés en arbitres, ce qui complique parfois les désignations.

3.2. Formation continue des arbitres

La politique de formation repose désormais sur un accompagnement permanent tout au long de la saison.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- diffusion mensuelle de questionnaires techniques (QCM) ;
- analyses vidéo de situations de jeu ;
- visioconférences techniques régulières ;
- modules de e-learning obligatoires ;
- évaluations sur le terrain.

Au total, **une vingtaine d'arbitres** ont fait l'objet d'évaluations en compétitions nationales, permettant d'assurer un suivi individualisé et de favoriser leur progression.

La Commission souligne que cette démarche vise autant à harmoniser les pratiques qu'à accompagner les officiels dans leur montée en compétence.

3.3. - Perspectives pour la saison 2026-2027

Plusieurs évolutions sont annoncées.

La Commission prévoit l'intégration d'environ **20 nouveaux arbitres** au cours de la prochaine saison, afin de renforcer les effectifs disponibles.

Par ailleurs, les modalités d'évaluation physique évolueront avec l'adoption du **test Yo-Yo**, déjà utilisé dans plusieurs disciplines de haut niveau.

Ce test remplacera progressivement les évaluations actuelles et permettra de mesurer plus précisément les capacités physiques des arbitres.

Enfin, un programme spécifique de formation sera développé pour accompagner l'essor du **Basket Fauteuil 3x3**, appelé à prendre une place croissante dans les prochaines saisons.

3.4. - Les Officiels de Table de Marque (OTM)

La Commission rappelle que la désignation des Officiels de Table de Marque demeure de la responsabilité du club recevant.

À ce jour, aucun texte réglementaire n'impose la présence d'OTM officiellement formés lors des rencontres nationales. Néanmoins, la Fédération souhaite progressivement professionnaliser cette fonction.

Les clubs sont donc fortement encouragés à faire former leurs bénévoles.

À cet effet, des sessions de formation pourront être organisées localement, à la demande des clubs, sous la responsabilité de **Chamsyr Tahaibaly** chargé de la formation des OTM.

4 - Sous-commission Classification

La Commission Classification poursuit son développement.

Au cours de la saison écoulée :

- **227 cartes de classification** ont été créées ou modifiées ;
- **8 nouveaux classificateurs** ont été formés lors du Championnat de France U23.

Ces résultats traduisent une montée en puissance du réseau national de classificateurs.

4.1. - Évolution des procédures

À compter de la saison 2026-2027, plusieurs simplifications entreront en vigueur.

Pour les championnats **Élite** et **Nationale 1**, les cartes physiques seront remplacées par des **listings fédéraux**.

La Commission procédera directement à la vérification des licences, des classifications et des numéros d'identification avant le début des compétitions.

Une fois cette validation réalisée, les clubs n'auront plus à produire les cartes individuelles lors des rencontres.

Cette évolution poursuit un double objectif :

- alléger les démarches administratives des clubs ;
- sécuriser les contrôles réglementaires.

4.2. - Les abattements de classification

La Commission rappelle les évolutions concernant les abattements de classification.

Les joueurs :

- débutants ;
- âgés de plus de 55 ans ;

peuvent bénéficier d'un abattement sous certaines conditions.

Les demandes devront être adressées avant le **30 septembre** auprès de **Trien** et **Fabrice Marie**.

Pour les joueurs bénéficiant encore du statut de joueur fidèle « FID », cette échéance revêt une importance particulière puisque la saison 2026-2027 constitue la dernière année permettant de solliciter ce statut.

4.3. - Difficultés identifiées

Plusieurs clubs ont attiré l'attention de la Commission sur certaines difficultés d'interprétation des textes.

Les échanges ont notamment porté sur :

- le cumul des différents abattements ;
- la situation des joueuses ;
- le traitement des joueurs valides ;
- les modalités d'application pratique des réductions de points.

Il est apparu que la rédaction actuelle de plusieurs articles pouvait conduire à des interprétations divergentes.

La Commission s'est engagée à procéder à une réécriture de ces dispositions afin de garantir une lecture claire et uniforme pour l'ensemble des clubs.

Nouveaux sujets de réflexion

Au cours des échanges, le club de **Lannion**, par l'intermédiaire de **Franck Etavard**, a soulevé la situation de certains sportifs présentant un handicap léger.

Le cas de joueurs porteurs d'une prothèse de hanche a notamment été évoqué.

Ces sportifs ne remplissent pas toujours les critères de classification IWBF tout en ne pouvant plus évoluer durablement dans les compétitions valides.

La Fédération reconnaît l'intérêt de cette problématique et s'engage à poursuivre la réflexion avec les instances internationales compétentes afin d'identifier d'éventuelles évolutions réglementaires.

5 — Évolutions réglementaires applicables à la saison 2026-2027

5.1 - Introduction

Cette partie de la réunion a été consacrée à la présentation des principales évolutions réglementaires qui entreront en vigueur à compter de la saison sportive 2026-2027.

Les modifications présentées sont le fruit des travaux conduits tout au long de la saison par la Commission Fédérale Basket Fauteuil, en concertation avec la Direction Technique Nationale, le service juridique de la Fédération et les représentants des clubs.

Il est rappelé que toute évolution réglementaire répond à une procédure précise :

- analyse des difficultés rencontrées sur le terrain ;
- recueil des observations des clubs ;
- rédaction des propositions par les commissions compétentes ;
- validation juridique ;
- adoption par le Comité Directeur de la Fédération.

Cette méthode vise à garantir la sécurité juridique des règlements tout en tenant compte des réalités de terrain.

5.2 - Une volonté de renforcer la sécurité juridique

En préambule, la Commission rappelle que les règlements ne doivent plus être perçus comme de simples outils administratifs, mais comme le fondement indispensable garantissant l'équité des compétitions.

Les nombreuses situations rencontrées au cours des dernières saisons ont démontré la nécessité de préciser plusieurs dispositions qui donnaient lieu à des interprétations différentes selon les clubs.

Les modifications présentées poursuivent donc plusieurs objectifs :

- améliorer la lisibilité des textes ;
- harmoniser leur application sur l'ensemble du territoire ;
- limiter les situations de contentieux ;
- sécuriser les décisions sportives et disciplinaires.

La Commission insiste également sur le fait que les règlements ont vocation à être appliqués de manière uniforme à tous les clubs, sans dérogation de principe.

5.3 - Organisation des rencontres

5.3.1. - Délai entre deux rencontres

Afin de préserver les conditions de jeu, la récupération des joueurs et l'organisation des compétitions, un délai minimum de **trois heures** devra désormais être respecté entre deux rencontres impliquant une même association sportive.

Cette mesure doit permettre :

- un échauffement dans de bonnes conditions ;
- la prise en compte d'éventuelles prolongations ;
- une meilleure organisation logistique.

Plusieurs clubs ont toutefois fait observer que cette disposition pourrait être difficile à appliquer lorsqu'ils accueillent plusieurs équipes dans un même gymnase.

La possibilité de ramener ce délai à **2 h 30** a été évoquée lors des débats.

La Commission prendra en compte ces remarques dans le cadre d'une réflexion ultérieure.

5.3.2. - Déplacement des rencontres

Il est désormais précisé qu'une rencontre programmée lors de la phase aller ne pourra plus être reportée sur la phase retour, et inversement.

Cette disposition vise à préserver l'équilibre sportif des compétitions et à garantir le respect du calendrier fédéral.

5.3.3. - Retard des équipes

Le délai de tolérance accordé en cas de retard d'une équipe est ramené de **35 minutes à 30 minutes**.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'harmonisation avec les règlements internationaux et de meilleure gestion des journées de championnat.

5.4 - Rencontres perdues par pénalité ou forfait

5.4.1. - Rencontre perdue par pénalité

Les modalités de calcul du résultat d'une rencontre perdue par pénalité évoluent.

Désormais, le score officiel sera de **0 à 0**, avec attribution :

- de **2 points** à l'équipe bénéficiaire ;
- de **0 point** à l'équipe sanctionnée.

Cette disposition permet un alignement avec les règles FIBA.

5.4.2. - Rencontre perdue par forfait

La règle applicable au forfait reste inchangée.

Le résultat officiel demeure fixé à : **20 – 0** au bénéfice de l'équipe adverse.

5.5 - Le forfait général

La Commission a présenté une évolution importante concernant le forfait général.

Jusqu'à présent, celui-ci était principalement déclenché après deux forfaits.

À compter de la saison 2026-2027, il pourra également résulter :

- de **deux forfaits** ;
- de **trois pénalités** ;
- d'un **forfait et deux pénalités**.

Cette évolution tient compte des différentes situations rencontrées au cours des dernières saisons.

Débat avec les clubs

Plusieurs représentants de clubs ont exprimé leurs inquiétudes concernant les conséquences du forfait général.

Il a notamment été souligné que les textes actuels laissaient une marge d'appréciation importante à la Commission pour déterminer les conséquences sportives (maintien ou rétrogradation).

Plusieurs clubs ont demandé que ces conséquences soient définies de manière beaucoup plus précise afin de garantir une parfaite égalité de traitement.

La Commission a pris acte de cette demande.

Elle s'est engagée à préciser explicitement, dans les règlements, les conséquences automatiques du forfait général afin d'éviter toute ambiguïté lors des prochaines saisons.

5.6 - Les joueurs brûlés

La Commission a ensuite présenté les nouvelles dispositions applicables aux joueurs brûlés.

Chaque club évoluant en Élite, en Nationale 1 ou 2, possédant une équipe 2, devra transmettre, **au plus tard huit jours avant le début du championnat**, la liste de ses cinq joueurs brûlés.

L'absence de transmission de cette liste entraînera une amende réduite de **100 € à 50 €**.

Concernant les joueurs internationaux, les joueurs ayant participé à :

- un Championnat du Monde ;
- un Championnat d'Europe ;
- ou toute compétition continentale de catégorie A,

seront automatiquement considérés comme joueurs brûlés. Ils devront impérativement figurer sur la liste transmise par leur club.

5.6.1. - Brûlage automatique

La règle du brûlage automatique est maintenue mais précisée.

Tout joueur ayant effectivement participé à **neuf rencontres** avec son équipe de référence sera automatiquement brûlé.

À compter de cette neuvième participation, il ne pourra plus évoluer avec l'équipe réserve.

5.6.2. - Joueurs exemptés

La Commission rappelle que demeurent exclus du dispositif de brûlage :

- les joueurs U23 ;
- les féminines ;
- les joueurs classés 1 point ;
- les joueurs classés 1,5 point.

Cette exemption répond à un objectif de développement de la pratique et de soutien aux catégories nécessitant une protection particulière.

5.6.3. - Participation aux phases finales

Pour être autorisé à participer aux phases finales avec l'équipe réserve, un joueur ayant évolué avec l'équipe première devra avoir disputé **au moins deux rencontres** avec cette équipe réserve au cours de la saison.

Cette disposition vise à préserver l'équité sportive des phases finales.

Débat

Plusieurs clubs ont attiré l'attention de la Commission sur les effets parfois excessifs de cette règle.

Il a notamment été observé qu'un jeune joueur entrant seulement quelques minutes lors de plusieurs rencontres pouvait être brûlé alors même qu'il n'avait joué qu'un temps de jeu très limité.

La Commission reconnaît la pertinence de cette remarque.

Elle s'engage à poursuivre la réflexion afin d'étudier un éventuel dispositif tenant davantage compte du temps de jeu effectif.

Les clubs devront se concerter et faire parvenir rapidement, à la Commission, une proposition qui conviendra au plus grand nombre.

5.7 - Le statut de joueur fidèle

La Commission rappelle que la saison 2026-2027 constitue la **dernière année** permettant de solliciter le statut de joueur fidèle.

Les demandes devront être déposées **avant le 30 septembre 2026**.

À compter de la saison suivante, aucun nouveau statut ne pourra être délivré.

5.8 - Définition du joueur sélectionnable

Une clarification réglementaire est apportée concernant la notion de joueur sélectionnable en Équipe de France.

Est désormais considéré comme sélectionnable tout joueur disposant de la nationalité française, y compris en cas de double nationalité, indépendamment de la sélection internationale qu'il représente par ailleurs.

Cette précision permet d'éviter toute divergence d'interprétation.

5.9 - Utilisation de la vidéo

La Commission rappelle une évolution importante du règlement disciplinaire.

La vidéo pourra désormais être utilisée comme élément d'appréciation complémentaire dans le cadre de l'instruction des dossiers disciplinaires. Il est précisé que la vidéo ne remplacera pas les rapports officiels. Elle constituera un moyen supplémentaire d'éclairer la Commission. La vidéo s'applique uniquement aux fautes flagrantes des joueurs, et non aux erreurs d'arbitrage. Le Président Rivière a rappelé que contrairement à d'autres sports, le basket fauteuil ne dispose pas d'une commission spécifique pour revoir les décisions arbitrales post-match.

5.10 - Feuille de marque

L'obligation imposant au capitaine de signer le verso de la feuille de marque à la suite d'une faute technique disqualifiante est supprimée.

Cette formalité, devenue inadaptée aux nouvelles pratiques administratives, est abandonnée afin de simplifier les procédures.

Par ailleurs, l'e.Marque devra être utilisée en Elite Nationale et Nationale 1 à compter de la saison 2026/2027.

5.11 - Interruption des compétitions

L'annulation du Final Four de la saison 2025-2026 a conduit la Commission à intégrer un nouvel article relatif aux interruptions de compétitions.

Ce texte définit désormais :

- les cas de force majeure ;
- les modalités d'interruption d'une rencontre ;
- les conséquences sportives ;
- les procédures décisionnelles applicables.

Cette évolution renforce considérablement la sécurité juridique des compétitions.

5.12 - Montées et descentes en cas d'absence de Final Four

Une nouvelle procédure est instaurée pour les situations dans lesquelles un Final Four ne pourrait être organisé.

Le règlement prévoit désormais que la montée pourra être proposé au premier de la saison régulière.

Le titre de champion de France de chaque division ne pourra en revanche être décerné qu'au vainqueur du Final 4 ou playoff.

En cas de refus, l'équipe initialement relégable pourra être maintenue ; à défaut, une accession supplémentaire pourra être proposée à l'équipe suivante au classement.

Cette disposition vise à garantir la continuité des compétitions dans des circonstances exceptionnelles.

5.13 - Suspension de l'obligation d'engager une équipe réserve

L'un des sujets ayant suscité les débats les plus nourris concerne la suspension, pour la seule saison 2026-2027, de l'obligation faite aux clubs d'élite d'engager une équipe dans une division inférieure.

La Commission a justifié cette **mesure temporaire** par plusieurs éléments :

- alléger les contraintes organisationnelles pesant sur les clubs ;
- limiter les forfaits constatés ces dernières saisons ;
- permettre aux associations de concentrer leurs moyens humains et financiers sur leur équipe première ;
- accompagner la restructuration des championnats régionaux.

Débat

Cette proposition a suscité de nombreuses réactions.

Plusieurs représentants de clubs ont estimé qu'une telle suspension risquait :

- de fragiliser la formation des jeunes joueurs ;
- de ralentir le développement territorial ;
- de réduire les possibilités d'intégration progressive des nouveaux pratiquants.

En réponse, la Fédération a indiqué que cette mesure n'avait qu'un caractère transitoire. Elle a confirmé son intention de rétablir, dès que les conditions le permettront, une obligation d'engager une équipe de niveau inférieur, assortie de sanctions clairement définies en cas de non-respect, notamment la rétrogradation sportive.

Les évolutions réglementaires présentées traduisent une volonté claire de la Commission de renforcer la cohérence, la lisibilité et la sécurité juridique des compétitions nationales.

Les échanges avec les clubs ont permis d'enrichir plusieurs dispositions et de mettre en évidence certains points qui feront encore l'objet de travaux complémentaires, notamment en matière de forfait général, de classification et de règles de brûlage.

Précisions sur la notification de suspension après 3 Fautes Techniques : O. Boustila a soulevé une faille réglementaire. Cette sanction s'applique sur le week-end sportif (du vendredi 0 h au dimanche 24 h). Qu'en est-il d'un match joué en semaine ? Effectivement, il conviendra d'indiquer que la sanction s'applique sur une journée sportive.

6 — Organisation sportive de la saison 2026-2027

6.1 - Introduction

La dernière partie de la présentation institutionnelle a été consacrée à l'organisation sportive de la saison 2026-2027.

La Commission Fédérale Basket Fauteuil a présenté les nouvelles modalités d'organisation des championnats nationaux, les évolutions du calendrier fédéral ainsi que les principales orientations retenues afin de répondre aux difficultés rencontrées au cours des saisons précédentes.

L'objectif poursuivi est double :

- améliorer la qualité sportive des compétitions ;
- offrir davantage de souplesse dans leur organisation.

Ces évolutions s'inscrivent dans une réflexion globale visant à renforcer l'attractivité des championnats tout en limitant les contraintes financières et logistiques supportées par les clubs.

6.2 - Championnat de France Élite

La formule sportive du championnat Élite est reconduite dans ses grands principes.

La saison régulière demeure organisée sous la forme d'un championnat aller-retour réunissant les meilleures équipes françaises.

À l'issue de cette première phase :

- les équipes les mieux classées disputeront les phases finales ;
- les équipes de bas de tableau seront concernées par les procédures de maintien ou de relégation conformément aux dispositions réglementaires.

La Commission rappelle toutefois que les modalités applicables en cas d'impossibilité d'organiser un Final Four ont désormais été intégrées au règlement afin de sécuriser juridiquement la compétition.

Cette évolution constitue l'une des principales conséquences du retour d'expérience de la saison 2025-2026.

6.3 - Championnat Nationale 1

La Nationale 1 conserve également une organisation en championnat aller-retour.

Cette division continue d'assurer un rôle essentiel de transition entre le haut niveau national et les championnats de développement.

La Commission rappelle que la qualité sportive observée lors des dernières saisons confirme la pertinence de cette organisation.

Plusieurs clubs ont néanmoins souhaité que soit engagée une réflexion sur le calendrier afin de limiter les déplacements particulièrement longs.

Cette demande sera étudiée dans le cadre des travaux préparatoires de la saison suivante.

6.4 - Championnat Nationale 2

Format : saison régulière aller-retour du 3 octobre au 1er mai + Final Four le 22 mai.

Aulnoye-Aymeries, Cappelle la Grande, Capsaaa, JDA Dijon, Paris Basket, Pôle National, St Herblain, Vandoeuvre, Yffiniac.

6.5 - Évolution du championnat Nationale 3

La Nationale 3 demeure la principale division de développement du Basket Fauteuil français.

La Commission confirme son rôle de championnat de proximité destiné à favoriser :

- l'accès à la compétition nationale ;
- l'intégration des nouveaux clubs ;
- le développement des jeunes joueurs ;
- la limitation des frais de déplacement.

Une attention particulière sera portée à la répartition géographique des poules afin de préserver cet équilibre.

La restructuration des poules a été le sujet le plus travaillé en amont avec les clubs.

- **Poules A, B, C** : 6-7 équipes, match aller-retour. **1er de poule qualifié** pour le Final 6
- **Poules D, E, F** : aller-retour + tournoi de barrage avec les 2 premiers de chaque poule ; 2 finalistes qualifiés pour le Final 6
- **Poules G, H** : 4-5 équipes, aller-retour, puis les 2 premiers de chaque poule se croisent en format playoffs (match aller – retour + finale en match sec)
- **Final 6** (titre de champion de France N3) : **24 avril**, format 2 poules de 3 + demi-finales/finale
- **Dernière journée N3** : 3 avril

Le Final 6 Nationale 3

La Commission présente ensuite le nouveau format retenu pour la phase finale de Nationale 3.

Le traditionnel Final Four laisse place à un **Final 6**. Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- permettre à un plus grand nombre de clubs de participer à une phase finale nationale ;
- augmenter le nombre de rencontres à enjeu ;
- valoriser le travail réalisé tout au long de la saison régulière.

Le format prévoit :

- une phase de groupes ;
- des demi-finales ;
- une finale.

La Commission estime que cette nouvelle formule renforcera l'intérêt sportif de la compétition.

6.6 - Journées réservées aux reports – identifiées JD. sur le calendrier

Afin d'éviter les difficultés rencontrées lors des saisons précédentes, plusieurs dates seront désormais réservées exclusivement aux rencontres reportées.

Cette évolution permettra :

- d'éviter les calendriers surchargés ;
- de limiter les rencontres disputées en semaine ;
- de mieux gérer les reports liés aux conditions climatiques, aux indisponibilités de salles ou aux compétitions internationales.

Les clubs saluent unanimement cette évolution. Ils estiment qu'elle facilitera considérablement la gestion de leurs calendriers sportifs.

Il est fortement préconisé que chaque club réserve un créneau dans sa salle sur ces journées dédiées.

6.7 - Calendrier fédéral

L'IWBF a sanctuarisé une **période du 1er juin au 30 septembre** sans compétitions nationales. La saison 2026-2027 respecte ce cadre : début octobre → fin mai, avec les phases finales en avril-mai.

- Les calendriers détaillés sont attendus **la semaine suivant la RAC**
- Possibilité de modifier les horaires gratuitement via FBI jusqu'au **31 août**
- Les clubs doivent respecter les horaires réglementaires (N3 : samedi 14h-20h, dimanche 11h-16h)

La Commission présente ensuite les principales échéances de la saison 2026-2027.

Le calendrier fédéral a été construit selon plusieurs principes :

- meilleure anticipation des périodes internationales ;
- limitation des déplacements successifs ;
- préservation des vacances scolaires ;
- intégration des journées réservées aux reports.

Il est rappelé que les clubs devront respecter strictement les dates limites fixées pour :

- les engagements ;
- les mutations ;
- les demandes de report ;

- les transmissions administratives.

La Commission insiste sur le fait que les retards constatés ces dernières saisons ont fortement compliqué l'élaboration des calendriers.

7 — Développement de la discipline

La Fédération poursuit plusieurs actions destinées à favoriser le développement du Basket Fauteuil.

Parmi les principaux axes présentés figurent :

- le développement du Basket Fauteuil **3x3** ;
- le renforcement des championnats régionaux ;
- la structuration des clubs ;
- la promotion de la pratique féminine ;
- le développement des jeunes catégories.
- Le circuit national **3x3**, lancé à l'occasion du précédent All-Star Game, sera renforcé avec trois étapes prévues lors de la saison 2026-2027.

La Fédération poursuit également le développement des championnats régionaux en Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, tout en accompagnant la Bretagne dans la structuration d'une nouvelle compétition régionale.

7.1 – Développement 3x3

La Fédération confirme sa volonté de poursuivre le développement du Basket Fauteuil 3x3.

Cette discipline représente aujourd'hui un levier important de développement.

Ses principaux atouts sont :

- une organisation simplifiée ;
- des coûts réduits ;
- une meilleure accessibilité pour les nouveaux clubs ;
- une pratique attractive pour les jeunes joueurs.

Plusieurs étapes nationales seront organisées au cours de la saison.

La Commission souhaite également accompagner les ligues régionales dans l'organisation de compétitions locales afin de favoriser l'émergence d'un véritable circuit national.

7.2 - Pôle National Basket Fauteuil

La Direction Technique Nationale présente ensuite les évolutions concernant le Pôle National.

L'objectif demeure inchangé :

détecter les jeunes joueurs à fort potentiel ;
préparer les futures équipes de France ;
accompagner leur double projet sportif et scolaire.

Le travail engagé depuis plusieurs saisons commence à produire des résultats encourageants.

Plusieurs joueurs issus du Pôle intègrent progressivement les sélections nationales.

La Fédération entend poursuivre les investissements consacrés à cette structure.

Mission : accélérer la progression de joueurs à potentiel et alimenter les collectifs nationaux

Staff : entraîneurs + préparateur physique + équipe pédagogique CREPS + médicale

Équipe du pôle engagée en **Nationale 2**

Parcours de 1 à 3 ans, réévaluation annuelle

Nouvelle règle : à l'issue de la formation, les joueurs sont **libres de rejoindre le club de leur choix**, sans obligation de retour au club d'origine et sans indemnité de mutation.

Débat important : retour sur investissement des clubs formateurs

O. Boustila a vivement interpellé la Commission : les clubs investissent lourdement (y compris en achetant des fauteuils à 12 000 €) pour former des jeunes qui vont au pôle et ne reviennent pas. Il a demandé des garanties ou un système de compensation.

M. Julve a reconnu la légitimité de la demande et indiqué qu'une **réflexion est en cours** pour valoriser les clubs formateurs. Rien n'est encore acté. La liberté du joueur reste la règle, mais des **recommandations fédérales** sont émises pour orienter les sorties vers le projet de vie complet (études, emploi).

7.3. - Formation des entraîneurs

La politique fédérale de formation des entraîneurs poursuit son développement.

Au cours de la saison écoulée :

- **trois stages animateur (niveau 1)** ont été organisés ;
- **28 stagiaires** ont été formés.

Le niveau **Moniteur (niveau 2)** reste organisé en fonction des besoins exprimés par les clubs et les comités territoriaux.

S'agissant du niveau **Entraîneur (niveau 3)**, la Commission indique que le contenu pédagogique est actuellement en cours d'élaboration.

L'accent sera mis sur :

- les contenus pédagogiques spécifiques au Basket Fauteuil ;
- la vidéo ;
- l'analyse tactique ;
- la préparation physique adaptée ;
- la prévention des blessures.

La Commission encourage fortement les clubs à inscrire leurs entraîneurs dans ces parcours de formation. Elle rappelle que la qualité de l'encadrement constitue un facteur essentiel de développement.

Sa mise en œuvre opérationnelle est prévue à compter de **septembre 2027**.

7.4 - Convention FFH – FFBB

Les représentants de la Commission ont enfin présenté les principales avancées résultant de la convention de partenariat conclue entre la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Basketball.

Cette coopération permet notamment :

- le déploiement de la feuille de marque électronique (e-marque) en Élite et Nationale 1 ;
- la gratuité des licences OTM pour les officiels issus de la FFBB ;
- le développement de projets communs, notamment autour du Basket Fauteuil 3x3.
- la mutualisation des formations ;
- les échanges d'expertise ;
- la formation des arbitres et OTM.

La Commission se félicite de cette collaboration, qui contribue à renforcer les compétences des officiels et à moderniser l'organisation des compétitions nationales.

7.5. - Communication fédérale

La Commission a présenté les résultats des actions de communication menées au cours de la saison.

Les principaux indicateurs témoignent d'une progression significative de la visibilité du Basket Fauteuil :

- **2,6 millions de vues** sur Facebook ;
- plus de **55 000 interactions** ;
- environ **1 000 nouveaux abonnés**.

Instagram poursuit également sa progression et constitue désormais un axe prioritaire de développement.

Les contenus mettant en avant les équipes féminines ainsi que les arbitres figurent parmi les publications ayant suscité le plus fort engagement.

Le site internet fédéral demeure quant à lui le support de référence pour la diffusion des règlements, calendriers, résultats et informations officielles, avec près de **6 000 visites** enregistrées sur la saison.

En conclusion de cette présentation, la Commission expose les principales priorités qui guideront son action au cours de la nouvelle saison.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- poursuivre l'augmentation du nombre de licenciés ;
- renforcer les championnats régionaux ;
- développer le Basket Fauteuil féminin ;
- consolider la filière jeunes ;
- professionnaliser l'arbitrage et les OTM ;
- améliorer les outils numériques ;
- renforcer la communication autour des compétitions nationales ;
- accompagner les clubs dans leur structuration administrative et sportive.

Il est rappelé que la réussite de ces orientations repose sur une collaboration étroite entre la Fédération, les commissions, les clubs et l'ensemble des acteurs du Basket Fauteuil.

8 - Synthèse du compte rendu

Bilan et déroulement de la réunion

Malgré des contraintes climatiques exceptionnelles (canicules et arrêts préfectoraux ayant annulé certaines phases finales), l'ensemble des championnats nationaux de Basket Fauteuil s'est déroulé de manière satisfaisante. La réunion a été l'occasion de :

- Présenter le **bilan administratif, financier et sportif**.
- Annoncer les **évolutions réglementaires et la nouvelle organisation sportive** prévues pour la saison 2026-2027.
- Répondre aux questions des clubs et recueillir leurs remarques.

Intervention de clôture (M. Julve)

- **Remerciements et salutation de l'engagement** : M. Julve a salué la qualité des échanges et l'implication active des associations dans le développement de la discipline.
- **Philosophie réglementaire** : Il a rappelé la nécessité d'adapter continuellement les règlements aux réalités du terrain, tout en garantissant l'**équité sportive** et la **sécurité juridique**.
- **Appel à la poursuite du dialogue** : Il a encouragé les clubs à maintenir un échange continu avec la Commission durant la saison à venir pour faire remonter leurs besoins et suggestions.

Conclusion générale du procès-verbal

Cette Réunion Annuelle des Clubs 2026 a permis de dresser un bilan complet de la saison écoulée et de préparer la saison 2026-2027 dans un esprit de concertation et de responsabilité.

Les nombreux échanges intervenus tout au long de la journée témoignent de l'implication des clubs dans la vie fédérale et de leur volonté de contribuer à l'amélioration continue des compétitions nationales.

Les évolutions réglementaires adoptées, les nouvelles organisations sportives présentées ainsi que les engagements pris par la Commission traduisent une ambition commune : **garantir des compétitions toujours plus équitables, plus lisibles et mieux adaptées aux réalités du Basket Fauteuil français.**

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.
11 h 40 pour la visio N2/N3 et 15 h 45 pour la visio Elite Nationale/N1

Le responsable Développement Basket
Maxime Julve

Points d'action

@Maxime Julve :

- Publier les calendriers Élite et N1 au plus tard jeudi de la semaine prochaine.
- Décaler la dernière journée de championnat du 1er mai au 8 mai (validé en réunion).
- Se rapprocher du service formation pour obtenir un calendrier précis sur la livraison de la formation spécifique Basket Fauteuil.

@Maxime Julve / Commission :

- Rediscuter en bureau le mode de répartition des frais d'arbitrage (forfait vs. prorata) et communiquer la décision aux clubs.
- Organiser une réunion dédiée sur la règle de sortie du pôle national dans les meilleurs délais.
- Approfondir en bureau le dispositif de recours vidéo pendant les matches.

@Grégory Saint-Geniès (DTN) :

- Organiser une réunion spécifique avec les clubs concernés sur les équipes de France (programme, sélections, qualifications 2028).
- Organiser une réunion dédiée à la stratégie audiovisuelle et de médiatisation.

@Clubs :

- Se concerter et soumettre à la Commission une proposition unanime (ou très majoritaire) sur la règle des joueurs brûlés.
- Déposer les candidatures pour organiser le Final Four dans une salle climatisée adaptée, auprès de Maxime Julve ou du service de la Fédération.
- Envoyer les demandes de statut « joueur sélectionnable » avant le 30 septembre pour bénéficier du statut en cours.
- cas VSS) : Adresser tout signalement de violence sexiste ou sexuelle à Sandrine Rabeau (FFH) et via Signal Sport.

@Guidez Romuald :

- Refaire un mail à Sandrine Rabeau concernant le cas de l'entraîneur signalé pour comportements anormaux, afin de connaître l'état du traitement du dossier.
